

Que le gouvernement ouvre immédiatement une vaste enquête exhaustive sur les activités terroristes et subversives menées sur l'ensemble du territoire canadien et que, au cours de cette enquête, les déplacements de tous les prétendus diplomates soviétiques soient limités à la région de la capitale nationale; qu'il en soit de même pour les diplomates de tout autre pays qui seraient mêlés à l'enquête; que, par ailleurs, le personnel diplomatique venant de ces pays soit filtré de façon telle qu'aucune personne ayant reçu quelque entraînement que ce soit à l'espionnage ou à la guérilla de la part du KGB ou d'un organisme ayant des liens avec ce dernier ne soit autorisée à entrer au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

LE DÉPLOIEMENT DANS LES TRIBUNAUX ÉTABLIS PAR LE PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je sollicite, aux termes de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité:

Attendu que, par résolution de la Chambre, le drapeau canadien est déployé à côté du fauteuil de l'Orateur; et

Attendu qu'il est plus que jamais nécessaire de manifester la présence fédérale, sous la forme notamment du principal symbole de la nation et de l'unité nationale;

La Chambre demande que soient prises les mesures nécessaires pour faire placer le drapeau canadien à la droite du juge président dans tous les tribunaux établis par le Parlement du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, on ne peut proposer de mettre en délibération une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA SURVEILLANCE DES TERRORISTES ENTRAÎNÉS EN RUSSIE ET À CUBA

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, j'adresserai ma question au ministre de la Justice dont il est le suppléant, je suppose. Est-il vrai, comme on l'a signalé, qu'il y a dans la région de Montréal plus de 300 terroristes actifs entraînés en Russie et à Cuba? Le

Questions orales

gouvernement entend-il attendre que des actes de terrorisme soient commis, ou est-ce sa politique de surveiller ces gens et de les arrêter dès la première manifestation de terrorisme?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'émission à laquelle le député fait allusion; je dois dire que la GRC examine les allégations en question. Je tiens à assurer Votre Honneur ainsi que la Chambre qu'à mon avis, la GRC est parfaitement au courant de ce qui se passe et tout à fait capable de prendre les mesures qui s'imposent.

● (1417)

M. Jarvis: Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général suppléant. Quelle mesure a-t-on adoptée pour identifier les anciens hommes de main de l'infâme Deuxième Bureau d'Algérie, partisans de l'action violente, qui seraient actuellement installés à Montréal, ou du moins l'auraient déjà été? Ces personnes perdront-elles leur citoyenneté, si l'on trouve de fausses déclarations dans leur demande de citoyenneté?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit sage de répondre à la première question; quant à la deuxième, elle est purement hypothétique.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, quelles mesures le gouvernement prend-il pour garantir que les services de sécurité du Canada ont le personnel et les ressources nécessaires pour faire face à ce qui semble être une très grave menace à la sécurité nationale, et pour la contenir?

M. Basford: En donnant son plein appui aux services de sécurité, monsieur l'Orateur, comme il l'a toujours fait.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DES TERRORISTES ET DES ESPIONS AU CANADA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Justice. Comme le gouvernement a pour politique, semble-t-il, de continuer à permettre aux terroristes et espions du KGB de poursuivre leur œuvre au Canada, malgré ce que l'ancien solliciteur général a pu dire à la Chambre l'année dernière sur la politique du gouvernement, le ministre de la Justice pourrait-il maintenant nous donner, au nom du gouvernement, l'assurance qu'il va modifier sur-le-champ cette politique irresponsable et prendre les mesures voulues pour renverser cette attitude par trop tolérante?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à mon avis, des mesures appropriées sont prises lorsqu'elles sont indiquées.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Une fois de plus.

M. Basford: Comme les mesures prises la semaine dernière le prouvent, lorsque ces incidents sont prouvés par le service de sécurité, le gouvernement agit.